

Le 21 Novembre 2019 s'est tenue la 5ème audience du dossier de la victime Othmen BEN MAHMOUD devant la chambre criminelle spécialisée en Justice Transitionnelle de Tunis. Le dossier a été transmis à la chambre spécialisée de justice transitionnelle par l'Instance Vérité Dignité (IVD) le 23 Mai 2018.

Un représentant d'Avocats Sans Frontières (ASF) était présent en qualité d'observateur et a pu accéder à la salle d'audience.

Lieu : Tribunal de Première Instance de Tunis

Date : 21 Novembre 2019 ; Heure début 09h38 fin 10H00

Accusés et qualité au moment des faits :

- Adel Ben Aicha
- Zinelabidine Ben Ali
- Bechir M'hirsi
- Adel Aissa
- Lotfi Amro
- Fraj Ben Gdoura

Parties civiles:

Résumé des faits : Absence de l'interrogatoire des accusés.

Les faits remontent à l'année 1986. l'ancien régime a commis un crime odieux à l'encontre du martyr Othman ben Mahmoud à l'aide d'une unité spéciale créée par Zin el abidin ben ali portant le nom des tigres noirs. Caractéristiques : armement / formation / recyclage.

Chargée de liquider et d'arrêter les symboles et militants de l'action national et islamiste dans le pays et au sein des universités.

C'est ainsi que cette unité/ cellule criminelle a inauguré son histoire sanglante en liquidant notre martyr Othman après avoir été traqué sans la voie publique plus précisément à cité zouhour 4.

Othman ben mahmoud effectuait une « mission da'awa » soudain il a été encerclé par les voitures de l'unité des tigres noirs alors il a essayé de prendre la fuite mais en vain vu la prolifération des voitures de ladite unité/ cellule.

Selon les faits, les voitures des tigres ont décollé d'une vitesse folle en poursuivant la moto que conduisait notre martyr Othman ben Mahmoud.

Les agents de l'unité ont commencé à tirer des balles réelles en direction de notre martyr, l'une des balles a touché sa jambe ce qui l'empêche de poursuivre sa fuite, il tombe par terre et les voitures de l'unité s'arrêtent près de lui, des agents de l'unité et après avoir été sollicités par leurs comandants de terrain (ces derniers ont eu l'ordre de l'éradiquer depuis la salle d'opération du ministère de l'intérieur). Les agents ont ouvert le feu en plein publique jusqu'à ce que Othman ben Mahmoud décède.

Le médecin légiste qui a examiné le cadavre du martyr à l'institut de médecine légiste de l'hôpital Charles Nicole Tunis capitale prouvé que la mort résulte de tirs lourds à une distance très proche touchant des zones sensibles comme la cage thoracique et la partie qui

l'entour afin d'accélérer la mort et c'est ce qui s'est produit car le martyr a rendu l'âme avant même d'arriver à l'hôpital susmentionné .

Rappelant que les mercenaires de l'ancien régime ont mené une campagne de détention massive dans les rangs du cadre médical et paramédical opérant à l'hôpital Charles Nicole après que le cadavre du martyr a été photographié en amont et en aval de l'autopsie.

Ce qui a contredit la version officielle fournie par la direction générale qui a affirmé que la mort était causée par une seule balle perdue et tous les efforts des premiers secours n'ont pas pu le sauver selon le rapport officiel publié par le ministère de l'intérieur à cet égard. Alors que les photos du cadavre de notre martyr prises à la morgue ont démontré l'opposé de la version officielle.

Ce qui a embarrassé le régime, accru sa tension et son insistance pour traquer tous ceux qui ont photographié et documenté le crime et ses circonstances.

Charges :

- Homicide volontaire
- Faux témoignage

Atmosphère générale

L'accès à la salle du tribunal était fluide. De nombreux représentants de la victime étaient présents en levant des pancartes, ainsi que la présence du politicien « Sahbi Atig » un des leaders du mouvement islamique Ennahdha, et député.

Déroulé de l'audience

Le juge a ouvert la séance en appelant les requérants de la victime.

Nouredine Ben Mahmoud, frère de la victime a débuté en dénonçant les délais non raisonnables de jugement, surtout que le tueur principal, selon ses dires, n'a pas encore été interrogé. Lui et sa famille insistent sur la révélation de la vérité pour le peuple entier pour qu'on comprenne comment un citoyen se fait abattre par balles, avec sang-froid et en public par des policiers.

Le juge a continué en appelant Adel Ben Aicha, qui s'est absenté malgré l'émission de mandat d'amener à son encontre, et le juge précise que ce mandat d'amener est toujours en vigueur.

A l'appel de Fredj Gdoura et de Adel Aissi, qui étaient présents, ces derniers ont préféré rester derrière le paravent.

Maitre Chraiet avocat de Adel Ben Aicha a avancé que les investigations faites par l'IVD sont très loins de la réalité, et qu'il existait d'autres documents dans le dossier d'origine qu'ils souhaitent rajouter à la chambre. Il a par ailleurs avancé que son client était alité.

Le juge a répliqué que l'avocat pouvait lui indiquer le numéro du dossier d'origine et de quel tribunal il émane.

- ⇒ Ceci nous renvoie à la problématique posée dans les chambres spécialisées sur la possibilité ou non pour les juges de compléter des dossiers avec des lettres d'accusation émises par l'IVD .

L'avocat de l'accusé Bechir Mhirsir a présenté la même demande.

Quant aux avocats de la partie civile, ils ont tous assuré la non-existence dudit dossier original tout en communiquant leur étonnement. Ils ont par ailleurs expliqué que des témoins oculaires

voyaient Adel Ben Aicha très fréquemment dans le quartier de Bab Saadoun et qu'il était en très bonne santé physique et mentale.

Observations générales :

Le juge a présenté des informations intéressantes quant à l'avancement du procès en disant que les accusés témoigneront lors d'une audience publique au moins une séance avant d'entrer dans la phase des audiences de plaidoyer. Il a précisé que la vérité était déjà inscrite et que les accusés ont témoigné devant le président de la chambre mais en dehors de l'audience puisqu'ils ont été ramenés à cet instant.